



Département d'histoire de l'art et de musicologie

UNITÉ DE MUSICOLOGIE

PLAN D'ÉTUDES

I. Préliminaires

- | | |
|---|------|
| 1. Objectifs | p. 2 |
| 2. Débouchés | p. 3 |
| 3. Organisation des études | p. 4 |
| 4. Coopération Université – Conservatoire | p. 5 |

II. Plan d'études du Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA) p. 6

III. Plan d'études de la Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA) p. 9

IV. Modules ouverts aux étudiant-e-s d'autres disciplines p. 11

Entrée en vigueur : septembre 2009

I. PRÉLIMINAIRES

...sine musica nulla disciplina potest esse perfecta; nihil enim sine illa

(Isidore de Séville)

1. Objectifs

Si la science de la musique est une des plus anciennes disciplines universitaires (*Musica* dans le quadrivium), elle n'a rien perdu de son actualité. Au XXI^e siècle, tout le répertoire entré dans l'histoire, et non seulement la musique contemporaine, fait partie intégrante de notre monde quotidien.

La musicologie embrasse ainsi des domaines d'étude très divers par leurs approches et leurs objets spécifiques, mais évidemment reliés par leur intérêt commun, la musique. A la musicologie appartiennent ainsi, à divers titres, l'étude de l'histoire de la musique, des théories et notations, de l'esthétique, de la sociologie, de l'analyse et de l'épistémologie musicales, les problèmes philologiques liés aux sources et leur application dans l'édition, les études comparées de musiques d'origines diverses, extra-européennes et traditionnelles (ethnomusicologie), mais aussi l'acoustique, l'organologie (histoire et facture des instruments de musique), ainsi que les développements de l'informatique dans ses applications musicales.

Tous ces domaines, dans la diversité de leurs ramifications systématiques et historiques, se greffent sur un tronc commun de connaissances fondamentales et mettent en œuvre les facultés critiques d'investigation du chercheur. C'est à l'acquisition de ce tronc commun et à l'éveil de ces facultés que sont dédiées les études de musicologie.

Elles visent ainsi d'une part l'acquisition d'un contenu – des connaissances historiques et techniques de base, des méthodes d'investigation – et d'autre part le développement d'une réflexion critique qui constituera l'assise nécessaire de leur approfondissement, de leur mise en cause et de leur extension future. On comprend donc que la musicologie n'est pas à proprement parler une profession, mais une formation. Comme telle, elle peut ouvrir la voie à diverses carrières, mais aussi apporter aux musiciens un élargissement bienvenu.

2. Débouchés

Ayant insisté sur l'aspect avant tout formatif des études de musicologie, nous énumérons ici quelques débouchés possibles de la musicologie dans la vie active.

Médias :

Les études de lettres en général, et plus particulièrement les études de musicologie, donnent accès à différents métiers en relation avec les médias, comme le journalisme culturel (presse écrite et radiophonique), la critique musicale, le travail rédactionnel ou administratif dans des revues musicologiques et discographiques. Un regard sur ces différents métiers est possible durant les études grâce à des modules à option qui peuvent être pris à l'extérieur de l'Université au niveau de la Maîtrise, sous forme de « stages professionnels ».

Institutions culturelles :

Les études de musicologie peuvent ouvrir sur tous les métiers de la culture : organisation de concerts, administration culturelle, relations publiques, communication, festivals. Les maisons de disques, opéras, orchestres, discothèques et bibliothèques sont autant de lieux culturels qui recherchent les compétences de personnes connaissant bien le domaine musical. De plus, le lien entre « l'objet culturel » (une exposition, un opéra, une pièce de théâtre, un concert) et le public se développe dans toutes les institutions culturelles, avec notamment la mise sur pied de programmes pédagogiques qui visent à intégrer le jeune public dans la démarche artistique. La rédaction de dossiers de presse, de dossiers pédagogiques, de programmes, la mise sur pied de conférences de présentation, le travail de dramaturgie sont autant de domaines qui requièrent des compétences musicologiques. Des stages professionnels dans le milieu culturel, intégrés au cursus universitaire au niveau de la Maîtrise sous forme de modules à option hors Faculté, offrent une ouverture sur ce type de métiers, en lien avec la musicologie.

Edition :

L'édition critique de partitions et le travail au sein d'une maison d'édition requièrent des connaissances larges d'histoire de la musique en même temps que des connaissances très précises du contexte particulier de l'œuvre et des méthodes de travail. Les études de musicologie donnent les outils nécessaires à l'acquisition de ces connaissances. Par ailleurs, l'informatique musicale, pour les étudiant-e-s qui combindraient des études de musicologie et d'informatique, est également un domaine très vaste qui ouvre les portes de métiers en lien avec la recherche ou l'édition.

Recherche :

La recherche scientifique à l'Université ou au sein d'une équipe indépendante, la collaboration avec d'autres Départements ou Facultés de l'Université (Faculté de psychologie, Faculté des sciences, Informatique, Départements de langues et littératures, etc.), le travail musicologique lié à d'autres Hautes Ecoles constituent un débouché des études de musicologie.

Enseignement :

Des études conjointes à l'Université et au Conservatoire Supérieur de Musique de Genève ouvrent les portes de l'enseignement musical dans les écoles publiques. On pourra également combiner l'étude professionnelle d'un instrument au Conservatoire avec l'étude de la musicologie à la Faculté des lettres (voir « Accords avec le Conservatoire »).

3. Organisation des études

Champ d'étude :

Jusqu'au Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA), le plan d'études prévoit l'acquisition des outils fondamentaux de la musicologie :

- méthodes de travail
- aperçu des techniques d'analyse
- connaissance générale de l'histoire de la musique (identification des genres, formes et styles)
- théorie et pratique de la notation de la musique polyphonique (paléographie des Xe au XVIIe s.)
- histoire de la grammaire et des théories musicales

Pour la Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA), les choix pourront s'élargir au gré des intérêts particuliers, dans les limites des spécialisations offertes par l'Unité. Parmi les champs d'investigation dont on cherche à promouvoir le développement figurent l'étude critique et épistémologique des méthodes d'analyse musicale, les problèmes liés à l'esthétique, à la perception et aux styles, les recherches sur les théories musicales et leur histoire, l'édition et l'informatique musicale. Compte tenu de l'étendue du champ d'étude et de la diversité des intérêts individuels des étudiant-e-s, les détails du parcours suggéré ici peuvent faire l'objet d'une entente entre l'étudiant-e et les enseignant-e-s.

Etudes complémentaires :

Tout comme les autres sciences humaines, la musicologie est tributaire de la connaissance des langues étrangères, et parfois de celle des langues anciennes, le latin en particulier. Il est donc souhaitable de posséder l'une ou l'autre des langues courantes (allemand, anglais, italien), à un niveau qui permette à l'étudiant-e de lire la littérature secondaire sur la musique. En outre, l'initiation au latin est requise pour l'étudiant-e qui prévoit un mémoire en musique médiévale ou de la Renaissance. Au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e veillera à compléter ses connaissances linguistiques selon les domaines d'études choisis, et en particulier en relation avec le sujet du mémoire.

Des connaissances pratiques élémentaires d'écriture musicale sont indispensables pour aborder la musicologie. Lorsqu'elles manquent, des accords avec le Conservatoire permettent de les acquérir dès le début du Baccalauréat: les étudiant-e-s inscrits en musicologie ont la possibilité de suivre gratuitement des enseignements de solfège, d'harmonie et de contrepoint (module BA2). L'étudiant-e peut par ailleurs compléter ses connaissances selon ses besoins en choisissant d'autres cours collectifs au Conservatoire (analyse, histoire de la musique). Ces enseignements ne seront toutefois pas comptabilisés dans son cursus en musicologie. Au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e a encore la possibilité de suivre un module à option au Conservatoire, par exemple pour acquérir des compétences techniques en relation avec son sujet de mémoire (orchestration, harmonie, contrepoint).

Remarques concernant l'organisation des études

1. BA1 et BA2 devant être acquis au moment de l'examen de BA3, et BA3 pouvant s'étaler sur deux ans, l'étudiant-e veillera à mener en parallèle dès le début de ses études BA1, BA2, et BA3.
2. Les séminaires *Histoire de la notation I* et *II* (BA4) sont deux entités données en alternance d'une année à l'autre. Il est possible de suivre la partie *II* avant la partie *I*.

3. Une attestation dans un enseignement à choix est constituée d'un travail écrit assorti éventuellement d'une présentation orale, dont les modalités exactes sont définies en début d'enseignement.
4. Il va de soi qu'un même enseignement ne peut être validé dans plusieurs modules.

4. Coopération Université – Conservatoire

Les accords entre l'Université de Genève et le Conservatoire Supérieur de Musique de Genève offrent différents avantages aux étudiant-e-s de ces deux institutions :

- Tous les cours collectifs du Conservatoire peuvent être suivis gratuitement par les étudiant-e-s de musicologie. Le contraire est également valable : les étudiant-e-s du Conservatoire peuvent suivre librement les enseignements proposés en musicologie.
- Les bibliothèques des deux institutions sont ouvertes aux étudiant-e-s inscrit-e-s en musicologie ou au Conservatoire.

Par ailleurs, les étudiant-e-s en musicologie peuvent à plusieurs reprises intégrer des enseignements du Conservatoire dans leur cursus universitaire :

- Module BA2
- Module à option de la Maîtrise

L'étudiant-e qui désire allier des études en musicologie avec une pratique musicale de haut niveau a la possibilité de suivre un cursus commun entre le Conservatoire et la musicologie. Pour le détail d'une telle filière, l'étudiant-e se référera au document spécifiant les accords Université-Conservatoire.

II. PLAN D'ÉTUDES DU BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE (BA)

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ENSEIGNEMENTS SONT SEMESTRIELS

MODULE BA1	INTRODUCTION AUX ETUDES DE MUSICOLOGIE	12 CREDITS
Enseignements :		
<ul style="list-style-type: none">▪ 1h, séminaire, <i>Introduction à la recherche musicologique</i>▪ 2 x 2h, enseignements à choisir dans une liste mise à jour régulièrement		
Attestation :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Une attestation dans le cadre du séminaire d'<i>Introduction à la recherche musicologique</i>▪ Une attestation dans l'un des enseignements à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Examen oral (environ 20 minutes) portant sur les connaissances techniques et terminologiques, en lien avec une liste des termes à connaître distribuée en début d'année.		
Condition :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes		

MODULE BA2	CONTREPOINT ET HARMONIE	12 CREDITS
Objectifs :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Connaissances du contrepoint modal de la Renaissance (3 voix) et de l'harmonie de Rameau et Bach (18^e s.)▪ Enseignements, conditions, évaluations: selon le plan d'études du Conservatoire (voir les accords existants)		

MODULE BA3	GRAMMAIRE ET HISTOIRE MUSICALE	12 CREDITS
Enseignements :		
<ul style="list-style-type: none">▪ 2h, enseignement <i>Grammaire et histoire musicale I</i>▪ 2h, enseignement <i>Grammaire et histoire musicale II</i>▪ 2h, enseignement <i>Grammaire et histoire musicale III</i>▪ 2h, enseignement <i>Grammaire et histoire musicale IV</i>		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Examen écrit d'histoire et d'analyse musicale, en lien avec les domaines couverts par les ouvrages spécifiés dans la bibliographie (5 heures)		
Condition :		
<ul style="list-style-type: none">▪ L'étudiant-e doit avoir réussi les modules BA1 et BA2 avant de se présenter à l'examen.▪ La note minimale de 4 est requise pour ce module.		

MODULE BA4	HISTOIRE DE LA NOTATION	2 x 6 CREDITS
DEMI-MODULE BA4A	NOTATION I	6 CREDITS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, séminaire, <i>Histoire de la notation I</i> 		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle continu dans le cadre du séminaire 		
DEMI-MODULE BA4B	NOTATION II	6 CREDITS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, séminaire, <i>Histoire de la notation II</i> 		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle continu dans le cadre du séminaire 		
Condition :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La note du module – constituée de la moyenne des notes finales des contrôles continus des deux demi-modules – ne peut pas être inférieure à 4, et aucune des composantes de cette moyenne ne peut être inférieure à 3. 		

MODULE BA5	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE I	2 x 6 CREDITS
DEMI-MODULE BA5A	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE IA	6 CREDITS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, enseignement à choix 		
Attestation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une attestation selon des modalités définies en début d'enseignement 		
DEMI-MODULE BA5B	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE IB	6 CREDITS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, enseignement à choix 		
Evaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen oral (environ 60 minutes) sur un sujet en lien avec l'enseignement 		
Condition :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes 		

MODULE BA6	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE II	2 x 6 CREDITS
DEMI-MODULE BA6A	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE IIA	6 CREDITS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, enseignement à choix 		
Attestation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une attestation dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement 		
DEMI-MODULE BA6B	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE IIB	6 CREDITS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, enseignement à choix 		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen écrit (6 heures): dissertation sur un sujet en lien avec l'enseignement 		
Condition :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes 		

MODULE BA7 IDENTIFICATION ET COMMENTAIRE D'OEUVRES 12 CREDITS

- 1h/A, encadrement personnalisé
- Travail individuel, en lien avec les domaines couverts par les ouvrages spécifiés dans la bibliographie

Évaluation :

- Examen oral (environ 60 minutes): identification par l'écoute de fragments d'œuvres musicales des périodes choisies dans la liste

Condition :

- La note minimale de 4 est requise pour la réussite de ce module.

III. PLAN D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE (MA)

Le programme de Maîtrise universitaire est réservé aux étudiant-e-s titulaires d'un BA comportant au moins 60 crédits ECTS de musicologie (incluant des connaissances en paléographie et en histoire de la notation) ou pouvant justifier de connaissances jugées équivalentes.

MODULE MA1	PHILOLOGIE, EDITION ET PRATIQUES D'EXECUTION	12 crédits
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, enseignement à choix I ▪ 2h, enseignement à choix II 		
Attestation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une attestation à obtenir dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement 		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen oral (environ 60 minutes) sur la base d'un dossier écrit, sur un sujet en lien avec l'autre enseignement et défini d'entente avec l'enseignant-e 		

MODULE MA2	THEORIE ET ESTHETIQUE	12 crédits
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, enseignement à choix I ▪ 2h, enseignement à choix II 		
Attestation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une attestation à obtenir dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement 		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen écrit (8 heures): dissertation sur un sujet en lien avec l'autre enseignement et défini d'entente avec l'enseignant-e 		

MODULE MA3	ANALYSE	12 crédits
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2h, enseignement à choix I ▪ 2h, enseignement à choix II 		
Attestation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une attestation à obtenir dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement 		
Évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen oral (environ 60 minutes) sur la base d'un dossier écrit, sur un sujet en lien avec l'autre enseignement et défini d'entente avec l'enseignant-e 		

MEMOIRE	30 crédits
----------------	-------------------

Le mémoire est un travail d'environ 90 pages (180'000 signes). Il doit faire la preuve que l'étudiant-e maîtrise les méthodes de recherche dans le domaine choisi mais n'implique pas forcément l'originalité du sujet. Il peut prendre la forme d'une édition critique d'œuvre musicale. La qualité formelle (rédaction, précision, organisation des idées, etc.) est jugée primordiale. Les mémorant-e-s participent aux colloques et séminaires de recherche organisés par l'unité.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes.

Rappel: l'initiation au latin est requise pour l'étudiant-e qui prévoit un mémoire en musique

médiévale ou de la Renaissance.

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4 - MA5) est libre. Nous proposons toutefois diverses possibilités pour les étudiant-e-s qui désirent compléter leur formation en musicologie :

MODULE MA	STAGE EN INSTITUTION	12 CREDITS
Stage d'une durée d'environ 2 mois dans une institution culturelle (Grand-Théâtre, bibliothèque musicale, éventuellement Radio). L'étudiant-e consultera la brochure « Stage professionnels hors Faculté » à sa disposition en musicologie ou sur le site Internet de l'Unité pour avoir de plus amples informations sur les stages proposés.		
Les modalités exactes du stage et de son évaluation seront définies d'entente avec les responsables de l'Unité. L'évaluation comportera dans tous les cas une composante rédactionnelle (par ex. rapport de stage, dossier pédagogique, etc.).		

MODULE MA	CONSERVATOIRE: NIVEAU AVANCE	12 CREDITS
A effectuer au Conservatoire, en relation, par exemple, avec le travail de mémoire. Le contenu d'un tel module à option au Conservatoire est à convenir avec les enseignant-e-s des deux institutions.		
Enseignement, conditions et évaluation: selon le Conservatoire.		

En fonction de l'offre existante et des conventions alors en vigueur, l'étudiant-e pourra également effectuer ses modules à option dans le cadre de cursus de Maîtrise en musicologie en dehors de l'Université de Genève.

IV. MODULES OUVERTS AUX ÉTUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

(Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.)

1. Au niveau du BA:

BA5, BA6

2. Au niveau du MA:

BA5, BA6 (avec des modalités d'évaluation adaptées au niveau du MA).

3. Au niveau du MA, pour les étudiant-e-s satisfaisant aux conditions d'accès à la Maîtrise spécifiées p. 8

MA1, MA2, MA3